



Communiqué de presse

Poxel annonce le report de son Assemblée Générale annuelle et fait le point sur sa situation

LYON, France, le 30 juin 2025 - POXEL SA (Euronext : POXEL - FR0012432516), société biopharmaceutique au stade clinique développant des traitements innovants pour les maladies chroniques graves à physiopathologie métabolique, dont la stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique (MASH) et les maladies métaboliques rares, annonce aujourd'hui le report de son Assemblée Générale annuelle 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et fait le point sur sa situation.

Par ordonnance en date du 24 juin 2025, le Président du Tribunal des Activités Economiques de Lyon a fait droit à la demande de report de la Société en prorogeant le délai de tenue de l'Assemblée Générale annuelle 2025 de Poxel jusqu'au 31 décembre 2025, au plus tard.

Initialement prévue le 26 juin 2025, l'Assemblée Générale annuelle a été repoussée par la Société à une date ultérieure compte tenu du décalage de l'arrêté de ses comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Comme annoncé le 16 avril 2025, compte tenu de l'impact potentiel sur ses états financiers des négociations toujours en cours, avec d'une part ses créanciers et d'autre part des partenaires potentiels pour le développement du portefeuille de produits de la Société, Poxel a en effet reporté l'arrêté et la publication de ses résultats annuels 2024.

La tenue effective de l'Assemblée Générale reste conditionnée à l'arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par le Conseil d'administration.

Dans l'attente de l'issue des négociations en cours, la Société estime actuellement que son horizon de trésorerie s'étend au courant du mois de juillet 2025.

Poxel informera dès que possible le marché et ses actionnaires de son nouveau calendrier financier pour l'année 2025, en ce compris la date de sa prochaine Assemblée Générale.



À propos de Poxel

Poxel est une **société biopharmaceutique dynamique au stade clinique** qui s'appuie sur son expertise afin de développer des **traitements innovants contre les maladies métaboliques**, dont la **stéatohépatite associée à un dysfonctionnement métabolique** (MASH) et certaines maladies rares. Pour le traitement de la MASH, le **PXL065** (R-pioglitazone stabilisée par substitution au deuterium) a atteint son critère principal d'évaluation dans une étude de phase II (DESTINY-1). Dans les maladies rares, le développement du **PXL770**, un activateur direct, premier de sa classe, de la protéine kinase activée par l'adénosine monophosphate (AMPK), est centré sur l'adrénoleucodystrophie (ALD) et la polykystose rénale autosomique dominante (ADPKD). **TWYMEEG®** (Imeglimine), produit premier de sa classe de médicaments, qui cible le dysfonctionnement mitochondrial est désormais commercialisé pour le traitement du diabète de type 2 au Japon par Sumitomo Pharma et Poxel prévoit de recevoir des redevances et des paiements basés sur les ventes. Sumitomo Pharma est le partenaire stratégique de Poxel pour l'Imeglimine au Japon. Poxel est cotée sur Euronext Paris, son siège social est situé à Lyon, en France, et la Société dispose de filiales à Boston aux États-Unis, et Tokyo au Japon.

Pour plus d'informations : www.poxelpharma.com.

Toutes les déclarations autres que les énoncés de faits historiques inclus dans le présent communiqué de presse au sujet d'événements futurs sont sujettes à (i) des changements sans préavis et (ii) des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations peuvent comprendre, sans s'y limiter, tout énoncé précédé, suivi ou incluant des mots tels que « cibler », « croire », « s'attendre à », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « prévoir », « estimer », « planifier », « projeter », « vouloir », « pouvoir avoir », « susceptible de », « probable », « devoir », et d'autres mots et termes ayant un sens similaire ou la forme négative qui en découle. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes inhérentes indépendants de la volonté de la Société qui pourraient conduire à ce que les résultats ou les performances réels de la Société diffèrent considérablement des résultats ou des performances attendus exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. La Société n'est pas responsable du contenu de liens externes mentionnés dans ce communiqué de presse.

Contacts - Relations investisseurs / Médias

NewCap
Auréli Manavarere, Théo Martin / Arthur Rouillé
investors@poxelpharma.com
+33 1 44 71 94 94

